REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1879

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Jazz day 2017 - Attribution de subventions à l'association Skaraphone et à l'Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Jazz à Vienne

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017

Délibération n° 2017-1879

commission principale :	éducation, culture, patrimoine et sport
objet :	**Jazz day 2017 - Attribution de subventions à l'association Skaraphone et à l'Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Jazz à Vienne**
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Lors de la Conférence générale de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) de novembre 2011, la directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, et l'ambassadeur de bonne volonté, Herbie Hancock, ont proclamé la création d'une journée internationale du jazz, le 30 avril. En partenariat avec le Thelonious Monk Institute of Jazz et à l'initiative d'Herbie Hancock, ce programme a pour objectif d'encourager et promouvoir le dialogue interculturel et la compréhension à travers le monde entier, par le biais de ce support.

Cette journée est destinée à sensibiliser la communauté internationale aux vertus du jazz comme outil éducatif et comme force de paix, d'unité, de dialogue et de coopération renforcée entre les peuples. Il s'agit notamment de reconnaître le jazz comme un langage universel de la liberté, sensibiliser le public à la musique de jazz pour aider à diffuser les valeurs universelles de la mission de l'UNESCO, encourager les échanges et la compréhension entre les cultures ; d'employer ces moyens pour améliorer la tolérance, promouvoir le dialogue interculturel, viser l'éradication des tensions raciales et des inégalités entre les sexes ; de renforcer le rôle de la jeunesse pour le changement social.

Le festival Jazz à Vienne appuie depuis 2013 cette opération en mobilisant de nombreux acteurs culturels métropolitains : conservatoires, écoles de musique, clubs de jazz, salles de spectacles, bibliothèques, musée, magasins de musique, ateliers de fabrication d'instruments, etc. autour d'un programme d'actions diversifié : concerts, expositions, master class, ateliers découvertes pour enfants, rencontres, conférences, projections, visites, etc.

Le Pôle métropolitain, qui réunit la Métropole de Lyon, Saint-Étienne Métropole, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), la Communauté de Villefranche sur Saône, la Communauté de communes de l'est lyonnais et ViennAgglo, a souhaité soutenir cette initiative de Jazz à Vienne, valoriser le réseau métropolitain et défendre les valeurs humanistes véhiculées par la démarche.

II - Objectifs de la Métropole à travers cette initiative

Dans le cadre du Pôle métropolitain, la Métropole soutient, pour la 3° année consécutive, cette journée "Jazz Day Unesco", le 30 avril prochain, afin de promouvoir les valeurs d'une Métropole interculturelle et inclusive, qui encourage les différentes formes d'expressions et de pratiques, leur mise en dialogue, ainsi que l'égalité des chances d'accès à la culture pour les publics éloignés ; une Métropole des savoirs et de la transmission, favorisant la connaissance, les échanges, l'épanouissement individuel et collectif.

La Métropole souhaite, en complément des actions initiées par d'autres structures (clubs de jazz, etc.), accompagner des projets qui font vivre cette manifestation sur l'ensemble de son territoire, qui associent des acteurs issus de plusieurs communes et ont une dimension métropolitaine, ou qui sont orientés vers des publics relevant de ses compétences (structures du champ social et médicosocial, acteurs des territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville, etc.).

III - Organisation du Jazz Day 2017 dans la Métropole

Dans le cadre de cette journée, des actions sont coordonnées par la Métropole sur son territoire, notamment par la mobilisation du réseau des établissements d'enseignement artistique qu'elle soutient par ailleurs, en particulier ceux proposant des enseignements dans le champ de jazz.

Ainsi, un concert sera donné par le Conservatoire de Lyon à l'Alliance française ; de même un concert sera proposé à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la Vigie des Monts d'Or à Limonest.

Des écoles de musique sont également pressenties pour mener des actions dans des EHPAD du territoire (département Jazz de Top Music dans l'EHPAD Tête d'Or à Lyon 6° et/ou l'EHPAD Ma Maison Villette à Lyon 3° ; 2 ensembles jazz de l'école de musique de Francheville dans les EHPAD Etoile du jour et La Roseraie à Lyon 5° ; Harmonie la Glaneuse Bron dans l'EHPAD Les Landiers).

Des projets dans les parcs de la Métropole sont également étudiés : l'Harmonie La Glaneuse en lien avec la MJC Bron au théâtre de verdure de Parilly, ainsi que l'école de musique Charbonnières-Marcy, avec le Big Band de l'Ecole de musique de la Tour de Salvagny, pour une représentation à la Grange à musique - Domaine de Lacroix Laval.

En résonance au Jazz Day, une soirée cabaret sera animée le 6 mai à Saint Cyr au Mont d'Or, par l'école de musique MIDOSI de Saint Didier au Mont d'Or, l'Harmonie de Saint Cyr au Mont d'Or et le Conservatoire de Limonest.

IV - Subventions spécifiquement attribuées dans le cadre du Jazz day 2017

Au-delà de cette mobilisation d'acteurs, la Métropole souhaite soutenir financièrement 2 actions déployées par des collectifs artistiques, désireux de contribuer à cette journée internationale en se produisant dans des EHPAD :

- le "François Dumont d'Ayot Quartet", produisant une musique ludique apparentée au jazz, qui mêle aussi bien des réminiscences de musiques baroques, renaissance ou traditionnelles, que des inflexions free, bop, funk ou contemporaines, qui donnera une représentation dans les EHPAD Korian Gerland et Orpea Gambetta à Lyon 7°. Ce quartet est porté adminsitrativement par l'association Skaraphone,

- le duo "À Voix Basse" (chant-saxophone), créant notamment des arrangements épurés, un groove autour de la musique et des textes de Serge Gainsbourg, qui se produira à l'EHPAD Le Cercle de la Carette, à Caluire et Cuire et à l'EHPAD Eloïse, à Villeurbanne. Cette opération particulière est portée administrativement par l'établissement public Jazz à Vienne.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de 600 € à l'association Skaraphone, pour l'action menée par le François Dumont d'Ayot Quartet dans 2 EHPAD et d'une subvention de 600 € au profit de l'Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Jazz à Vienne, pour l'action de "À Voix Basse" dans 2 EHPAD.

La subvention sera payée en un versement, après la manifestation, à réception d'un appel de fonds, accompagné du bilan qualitatif et financier de l'action subventionnée, dans un délai de 6 mois suivant la fin de réalisation de l'action ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 600 € au profit de l'association Skaraphone, pour l'action menée par le François Dumont d'Ayot Quartet dans 2 EHPAD,

b) - l'attribution d'une subvention de 600 € au profit de l'EPIC Jazz à Vienne, pour l'action de "A voix basse" dans 2 EHPAD.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - comptes 657381 et 6574 - fonction 311 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.